

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2010

RÉGULATION BANCAIRE ET FINANCIÈRE - (n° 2550)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 41

présenté par
M. Chartier

ARTICLE 7 BIS

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« la Communauté »,

les mots :

« l'Union ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.